



M. SAB
LA BERGERIE SUD
353 ROUTE DE CAHORS
46140 LUZECH

Votre référence client :

74626221

Votre service client :

Informations, Conseils,
Services, Livraisons

Du Lundi au Vendredi

De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



Tél : 0 980 98 50 50

(coût d'un appel local selon
opérateur)



[https://espace-clients.
antargaz.fr/connexion](https://espace-clients.antargaz.fr/connexion)



Antargaz
TSA 20303
78539 BUC CEDEX

Réf. bancaire :

FR76 1820 6004 2865 0982 7711 557

AGRIFRPP882

TVA FR01572126043

SIRET 57212604300791

1/2

FACTURE

N° 5118160 du 03/09/2025

Gaz et Prestations (Hors Toutes Taxes)	212,44 EUR
TICPE autres usages ⁽²⁾	5,40 EUR
Montant Hors TVA	217,84 EUR

Montant base taxable 20.00% sur	217,84 EUR	43,57 EUR
Montant TVA		43,57 EUR

Montant TTC en notre faveur	261,41 EUR
------------------------------------	-------------------

Condition de paiement : Prélèvement

Date d'échéance : 13/09/2025

(2) TICPE : La taxe intérieure de consommation sur les Produits Énergétiques s'applique à toutes les autres bouteilles depuis le 01/04/2018. Son montant depuis le 01/04/2018 est fixé à 66,30€ HT/Tonne et reste inchangé pour l'année 2019 (Loi de Finance 2019)

Attention ANTARGAZ change de domiciliation bancaire.
Effectuez vos virements sur l'IBAN suivant : FR76 1820 6004 2865 0982 7711 557 BIC: AGRIFRPP882
Simplifiez-vous la vie grâce à votre espace client !
Munissez-vous de cette facture et connectez-vous sur <https://espace-clients.antargaz.fr>

La présente facture est établie conformément aux conditions générales et particulières de vente d'Antargaz connues du destinataire de cette facture.
Conformément à la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur cette facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur.
Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.
Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.
En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Antargaz n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Le médiateur national de l'énergie, Libre Réponse n°59252- 75443 PARIS Cedex 09

La somme à payer sera prélevée sur le compte ci-dessous désigné

Date du prélèvement : **13/09/2025**

Montant du prélèvement: **261,41 EUR**

Références du compte :

Code établissement :

17807

Code guichet :

***49

N° de compte :

*****919*

Clé RIB :

**

RUM: 00C07462622101

ICS: FR51ZZZ000256

A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre agence.